

## DÉROGATION MINEURE – FORMULAIRE DE DEMANDE

Ceci n'est pas une autorisation à commencer les travaux.

\* Champs obligatoires

### IDENTIFICATION DE LA PROPRIÉTÉ SUJETTE À LA DEMANDE

ADRESSE *		BUREAU OU APPARTEMENT	
OCCUPANT *		<input type="checkbox"/> PROPRIÉTAIRE	<input type="checkbox"/> LOCATAIRE
TEL1 *	TEL2	COURRIEL *	
SI LE DEMANDEUR N'EST PAS LE PROPRIÉTAIRE DE L'IMMEUBLE, EST-CE QUE LA LETTRE D'AUTORISATION DU PROPRIÉTAIRE EST JOINTE ? *	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON*	*SI NON, ELLE DOIT ÊTRE SOUMISE AVANT LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
AU MOMENT DE LA DEMANDE, Y A-T-IL UN OU DES LOCATAIRES HABITANT L'IMMEUBLE? *	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	ONT-ILS ÉTÉ AVISÉS PAR ÉCRIT ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON

### COORDONNÉES – PERSONNE RESPONSABLE DE LA DEMANDE

NOM *		
TEL1 *	TEL2	VALEUR DU PROJET *
COURRIEL *		
TYPE DE PROJET (TRAVAUX) *		

**TOUS LES DOCUMENTS DOIVENT ÊTRE SOUMIS POUR LA DATE BUTOIR ET DOIVENT ÊTRE ENVOYÉS EN PDF PAR COURRIEL À :**  
[urbanisme@pointe-claire.ca](mailto:urbanisme@pointe-claire.ca)

**LA VILLE SE RÉSERVE LE DROIT DE REFUSER UN PROJET SI DES DOCUMENTS SONT MANQUANTS APRÈS LA DATE BUTOIR.**

### DOCUMENTS REQUIS

#### 1. DOCUMENTS REQUIS POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

OUI

UNE LETTRE qui énonce clairement les raisons de la demande de dérogation mineure et expose les préjudices sérieux causés par les règlements de zonage ou e lotissement	<input type="checkbox"/>
AUTORISATION ÉCRITE DU PROPRIÉTAIRE (s'il y a lieu)	<input type="checkbox"/>
CERTIFICAT DE LOCALISATION de la propriété existante	<input type="checkbox"/>
UNE SÉRIE DE PLAN (IMPLANTATION, ARCHITECTURE, ETC.) PHOTOS, SELON LA NATURE DE LA DEMANDE	<input type="checkbox"/>
PHOTO COULEUR DE LA MAISON EXISTANTE	<input type="checkbox"/>

#### 2. NATURE DE LA DEMANDE

**CHEMINEMENT D'UNE DEMANDE**

ÉTUDE DE LA DEMANDE PAR LE SERVICE DE L'URBANISME ET RECOMMANDATION

ANALYSE ET AVIS DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

PUBLICATION D'UN AVIS PUBLIC CONFORMÉMENT À LA LOI  
(au moins 15 jours avant la séance du Conseil municipal où il doit statuer sur la demande de dérogation mineure)

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL PAR RÉOLUTION  
(une 1) copie de cette résolution est transmise au requérant)

**Des informations complémentaires sont disponibles sur le site web de la Ville de Pointe-Claire :**

<https://www.pointe-claire.ca/fr/plan-durbanisme/>

**FRAIS AFFÉRENTS \***

Pour une demande relative à un projet résidentiel de 1 à 4 logements ou à un projet public	775 \$
Frais additionnels pour chaque éléments ajouté à la demande relative à un projet résidentiel de 1 à 4 logements ou public	205 \$
Pour une demande relative à un projet commercial, industriel ou multifamilial	1 550 \$
Frais additionnels pour chaque éléments ajouté à la demande relative à un projet commercial, industriel ou multifamilial	415 \$

\*\*\* Veuillez prendre note de ce qui suit avant de soumettre votre demande :

- Il n'existe aucune garantie que le conseil municipal accordera la dérogation mineure.
- La procédure de dérogation mineure pourrait s'échelonner sur trois à quatre mois avant d'être complétée.

SIGNATURE DU PROPRIÉTAIRE OU DU RÉPONDANT

NOM EN LETTRES MOULÉES

DATE